

Bilan des activités 2023 de La Choue



La CHOUE

 <p>RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ</p>	 <p>Côte d'Or LE DÉPARTEMENT</p>	 <p>Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ</p>	 <p>FONDATION NATURE DÉCOUVERTES SOUS L'ÉGIDE DE LA FONDATION DE FRANCE</p>
 <p>Office National des Forêts</p>	 <p>CRBPO MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE</p>	 <p>DIJON CÉRÉALES ACTIFS. POSITIFS. COOPÉRATIFS</p>	 <p>POUILLY EN AUXOIS BLIGNY SUR OUCHE COMMUNAUTE DE COMMUNES</p>



LA CHOUE

Téi 03 80 64 67 19

Lignière
21350 Beurizot

www.lachoue.fr
contact@lachoue.fr

Table des matières



La CHOUE	1
CHOUETTE HULOTTE	3
Introduction.	3
1. Sites d'étude (figure I).....	3
2. Occupation des nichoirs (tableau I).	4
3. Bilan des captures (tableaux II, III, IV et V)	5
4. Reproduction (tableau VI).....	8
5. Age des adultes (tableau VII)	9
6. Remplacement des adultes (tableau VIII).....	10
7. Régime alimentaire.	10
8. Particularités 2023.	11
Conclusion.....	12
CHOUETTE EFFRAIE	12
Introduction.	12
1. Plaine de Saône.....	13
2. Auxois sud.	16
3. Dicéhouette.....	16
4. Régime alimentaire.	17
Conclusion.....	18
FAUCON CRECERELLE	18
Introduction.	18
1. Plaine de Saône.....	18
2. Auxois sud.	18
3. Dicéhouette.....	18
Conclusion.....	19
Actions à venir 2024.....	19
REMERCIEMENTS.	20

CHOUETTE HULOTTE

Introduction.

Après la mémorable et désespérante année 2022, cela ne pouvait pas être pire. Et effectivement, les résultats 2023 sont moins mauvais : 131 jeunes bagués, c'est 6 fois mieux qu'en 2022 (22), mais c'est aussi 3 fois moins que les très bonnes années. Patience, 2023 se présente comme une année intermédiaire. Pas partout toutefois. Ainsi Châtillon a connu une seconde mauvaise année. Deux de rang, cela n'était encore jamais arrivé, toutes forêts confondues.



Figure 1: zone d'étude

1. Sites d'étude (figure 1).

Le suivi s'est déroulé dans les mêmes forêts que les années précédentes, réparties en 4 lots :

- Les chênaies de plaine de Saône et leurs 122 nichoirs = 69 dans les forêts domaniales de Côteaux, Izeure et Grange-Neuve (Côte d'Or), 39 à Saint-Loup/Gergy (forêts domaniales, communales et privées, Saône-et-Loire) et 14 dans la forêt communale de Givry (Saône-et-Loire également). Altitude moyenne 200 mètres ; sol argileux.

- b. Les hêtraies du Châtillonnais et leurs 103 nichoirs : 68 dans la forêt domaniale de Châtillon, 25 dans les forêts domaniales de Jugny, Duesme, Milletot-Denizot et forêts communales voisines et 10 dans la forêt privée de Larrey. Toutes en Côte d'Or. Altitude moyenne 300-400 mètres ; sol calcaire.
- c. Les 4 petites forêts mixtes morvandelles (chêne, hêtre, châtaignier, résineux) domaniales, communales et privées. 64 nichoirs, par ordre alphabétique : 21 à Autun, 18 à Buan, 11 dans la forêt au Duc et 14 dans le Haut Morvan. Le tout réparti sur 3 départements : Côte d'Or, Saône-et-Loire, Yonne. Altitude moyenne 500-800 mètres; sol granitique.
- d. 16 nichoirs dans 2 forêts domaniales de la Nièvre (Sardolles-Cigogne et les Minimes) pour compléter la couverture bourguignonne. Altitude moyenne 250 mètres; sol argileux.

2. Occupation des nichoirs (tableau I).

ZONES	Sites d'étude	nb de nichoirs	occupés en 2023	Taux d'occupation 2023
Plaine de Saône	Cîteaux	69	21	38,4
	Saint-Loup	39	24	61,5
	Givry	14	6	42,9
	Total	122	51	41,8
Châtillonnais	Jugny	25	12	48,0
	Châtillon	68	38	55,9
	Larrey	10	6	60,0
	Total	103	56	54,4
Morvan	Buan	18	2	11,1
	Haut-Morvan	14	6	42,9
	Forêt au Duc	11	4	36,4
	Autun	21	8	38,1
	Total	64	20	31,3
Nièvre	Nièvre	16	6	37,5
	Total	305	133	43,6

Tableau I : Occupation des nichoirs

Après la bonne année 2021 : 57.2% d'occupation, toutes forêts confondues et la mauvaise année 2022 : 32.6%, les nichoirs ont retrouvé de l'attrait pour les hulottes en 2023 : 43.6%. Avec des différences assez nettes selon les zones : 41.8% pour la plaine de Saône (dont un maigre 30.4% pour Cîteaux), 54.4% pour le Châtillonnais, 31.3% pour le Morvan et 37.5% pour la Nièvre. En revanche, la Martre a été égale à elle-même dans sa fréquentation des nichoirs entre les 2 dernières années : 13.1% en 2023, 12.3% en 2022. Loin du « carton » de 2021 : 17.4% et 22 prédatons sur les nichées (œufs ou jeunes). La pose de protection (SAM = Système Anti-Martre) devant le trou d'envol se poursuit, ce qui n'empêche pas la Martre de se servir du couvercle comme lieu de marquage odorant de territoire. Parallèlement, pour compenser cette « samisation » des nichoirs, ont été mis en place des nichoirs à Martre, pompeusement baptisés « tanières ». La « taniérisation » avait débuté l'année dernière : 3 exemplaires disponibles à Buan. Elle a été complétée par 3 à Jugny et 6 à Cîteaux au cours de l'automne 2022. Avec une première occupation à Cîteaux ce printemps, sans reproduction. Comme quoi, les Martres aussi ont besoin de cavités plus ou moins naturelles. Nous les avons rencontrées à 6 reprises en 2023 : 5 fois un adulte seul (2 à Châtillon, 1 à Cîteaux, 2 à Givry) et 1 reproduction à Cîteaux.

3 nichoirs fréquentés par l'Ecureuil : 1 à Châtillon, 1 à Cîteaux et 1 à Givry.
 Par contre, dans quelques forêts (Autun, Buan, Cîteaux, Givry) beaucoup (trop) de nichoirs encombrés par des restes de « nids » de frelons occupant tout le volume du nichoir et d'autres (trop également) abritant de très nombreux petits insectes volant et sans doute dissuasifs pour une occupation paisible par la hulotte. Ce qui peut expliquer un plus faible pourcentage hivernal d'occupation. Bien évidemment, les nichoirs « frelonés » sont totalement vidés et les « fourmillonnés » ont été traités à la terre de Diatomée dont l'efficacité semble être de très courte durée. Si le phénomène persiste (réchauffement climatique ?), il faudra trouver une solution plus énergique.

3. Bilan des captures (tableaux II, III, IV et V)

3.1. Capture des adultes (tableau II)

	Total	
	1980-2022	2023
Chouettes hulottes vues	8097	114
S'envolent à l'approche	503	5
Capturables	7594	109
Ratées	158	0
Capturées	7436	109
% de réussite	97,9	100,0
Adultes sans bague	1733	23
Adultes déjà bagués	5703	86

Tableau II : Captures des adultes

Résultats sensiblement identiques à ceux de 2022, pourtant mauvaise année. Il semble bien que les effectifs des populations de petits rongeurs forestiers très basses cette année là n'aient pas progressé beaucoup en 2023 comme le confirmera la réussite de la reproduction dans la majorité des forêts.



Photo 1 : Une jeune stagiaire, Océane avec une femelle rousse en main. (image la Choue)

3.2. Contrôles d'oiseaux bagués (tableaux III et IV)

ZONES	nb d'oiseaux bagués	nb de contrôles d'adultes	nb de contrôles de jeunes	nb total d'adultes capturés	Taux de contrôle
Plaine de Saône	8	26	6	40	80,0
Châtillonnais	7	20	6	33	78,8
Morvan	3	11	1	15	80,0
Total	18	57	13	88	79,5

Tableau III : Répartition des individus capturés adultes

Forêts	% de contrôles		proportions ad./jeunes en %	
	1980-2022	2023	1980-2022	2023
Buan	1980-2022	2023	1980-2022	2023
	78,7	100,0	68,2	100,0
Cîteaux	1980-2022	2023	1980-2022	2023
	75,2	76,9	68,8	92,3
Jugny	1981-2022	2023	1981-2022	2023
	78,3	87,5	75,4	87,5
Saint-Loup	1986-2022	2023	1986-2022	2023
	74,2	78,9	55,7	84,2
Châtillon	1990-2022	2023	1990-2022	2023
	78,0	72,7	65,2	63,6
Givry	2001-2022	2023	2001-2022	2023
	86,2	100	54,4	75,0

Tableau IV : Contrôles et proportion adultes/jeunes

Les Hulottes capturées se répartissent en 3 catégories :

- Les individus déjà bagués comme adultes
- Ceux déjà bagués comme jeunes
- Ceux qui n'étaient pas encore porteurs de bague

Les taux de contrôle sont remarquablement proches pour les 3 zones = 80.0%, 78.8% et 80.0% pour une moyenne à 79.5%, soit sensiblement mieux qu'en 2022 (72.0%), en 2021 (75.0%).

5 Hulottes baguées jeunes ont été capturées pour la première fois en 2023 :

- 1 à Saint-Loup née en 2021: 4.4 km depuis son lieu de naissance
- 1 à Jugny née en 2007 capturée à seulement 750m de son lieu de naissance
- 3 à Châtillon : une de 2015 (1.450 km), une de 2018 (7.450 km) et une de 2019 (1.600km).

3.3. Bilan de baguage 1980-2023 (tableau V)

	1980-2022	2023	Total
Nombre d'adultes	1662	18	1680
Nombre de jeunes	7288	131	7419
Nombre total d'individus bagués	8950	149	9099

Tableau V : Bilan de baguage

Le cap des 9000 Hulottes baguées est dépassé. Pour les 10000, il va falloir de meilleures années que les 2 dernières.

4. Reproduction (tableau VI).

	2023								Moyennes depuis le début de l'étude					
	nb de reproductions		nb de jeunes par nichée entreprise		nb de jeunes par nichée réussie		date de ponte		nb de jeunes par nichée entreprise		nb de jeunes par nichée réussie		date de ponte	
	réussies	échouées												
Plaine de Saône														
Cîteaux	8	1	2,44	9	2,75	8	6/mars	8	2,20	923	3,16	641	4/mars	699
Saint-Loup	16	1	2,94	17	3,13	16	26/févr.	17	2,24	458	2,99	342	3/mars	430
Givry	4	0	4,25	4	4,25	4	20/févr.	4	2,69	240	3,30	196	1/mars	165
Total	28	2	2,97	30	3,18	28	27/févr.	29	2,28	1621	3,14	1179	3/mars	1294
Châtillonnais														
Jugny	10	0	2,60	10	2,60	10	11/mars	10	2,37	433	3,38	303	3/mars	330
Châtillon	2	3	0,80	5	2,00	2	8/mars	2	2,13	606	3,22	402	3/mars	442
Larrey	3	1	1,50	4	2,00	3	17/mars	3	1,97	95	2,97	63	3/mars	70
Total	15	4	1,89	19	2,40	15	12/mars	15	2,21	1134	3,26	768	3/mars	842
Morvan														
Autun	2	1	2,00	3	3,00	2	1/mars	2	2,54	46	3,34	35	28/févr.	40
Buan	2	0	3,50	2	3,50	2	21/févr.	2	2,60	259	3,43	196	3/mars	211
Forêt au Duc									2,98	43	3,88	33	24/févr.	34
Haut-Morvan	3	1	1,75	4	2,33	3	13/mars	3	2,58	38	4,08	24	28/févr.	27
Total	7	2	2,22	9	2,86	7	4/mars	7	2,60	386	3,53	288	3/mars	312
Nièvre	2	2	1,25	4	2,50	2	2/mars	2	2,41	27	3,61	18	25/févr.	20
Total	52	10	2,42	62	2,88	52	3/mars	53	2,30	3168	3,23	2253	3/mars	2468

Tableau VI : Paramètres de reproduction

Le millésime 2023 est très loin des récentes bonnes années : 2007, 2012, 2015, 2017 et 2021, mais assez loin aussi de l'autre extrême, la « miséricordieuse » année 2022. Un peu au-dessus de la moyenne pour le nombre de jeunes par nichée entreprise, un peu en-dessous pour celui par nichée réussie et pile la moyenne pour la date de ponte. En quelque sorte, une année de transition.

Encore que les résultats soient très différents selon les forêts. Ainsi, si les chênaies s'en tirent relativement bien, ce n'est pas le cas des hêtraies. Tout particulièrement à Châtillon où, sur 5 reproductions trouvées, 3 l'ont été au stade de pontes abandonnées. Quant aux deux autres, elles n'ont donné que 2 jeunes chacune. C'est à peine moins pire que le 0 de 2022. De quoi espérer pour 2024 ...

Les nichoirs étant de plus en plus nombreux à être équipés de protection anti-martre, la prédation n'a concerné que 3 reproductions en 2023.



Photo II : 3 jeunes en attente de baguage (image La Choue)

5. Age des adultes (tableau VII)

	2000-2022		2023	
	Age moyen	nombre	Age moyen	nombre
Plaine de Saône				
Cîteaux	5,88	798	7,23	13
Saint-Loup	6,06	487	6,00	19
Givry	7,24	299	6,25	8
Total	6,20	1584	6,45	40
Châtillonnais				
Jugny	7,66	446	9,38	16
Châtillon	6,27	835	5,64	11
Total	6,75	1281	7,85	27
Morvan				
Buan	5,84	217	6,50	2
Total	6,40	3082	7,00	69

Tableau VII : Age moyen minimum des adultes capturés dans les 6 forêts étudiées depuis plus de 20 ans

Globalement, la moyenne d'âge des 69 adultes capturés en 2023 (7.00) est sensiblement supérieure à celle des années précédentes (6.40), Elle n'était notamment que de 6.25 en 2022, année où nous avons constaté un fort remplacement d'adultes (cf. paragraphe suivant). 4 seulement ont dépassé les 15 ans : 1 mâle à Châtillon et 2 femelles à Jugny à 16 ans et 1 femelle à Jugny au moins 17 ans. Les 4 en hêtraies. L'âge moyen des adultes de ces forêts s'établit à 7.85 en 2023 contre 6.45 pour les chênaies, 6.75 (n = 1281) et 6.16 (n = 1801) pour les années précédentes. A vérifier si l'essence forestière pourrait avoir, directement ou indirectement, une incidence sur la durée de vie des Hulottes les fréquentant.

6. Remplacement des adultes (tableau VIII).

Forêt	n adultes capturés	Ad non capturés n-1	n adultes connus	même ad. n-1	adulte différent n-1	taux de remplacement	% moyen 1981-2022
Buan	2	0	2	2	0	0,0	12,8
Cîteaux	13	4	9	9	0	0,0	18,0
Jugny	16	1	15	13	2	13,3	9,9
Saint-Loup	19	5	14	14	0	0,0	16,7
Châtillon	11	6	5	5	0	0,0	18,1
Givry	8	0	8	8	0	0,0	14,9
Total	69	16	53	51	2	3,8	14,9

Tableau VIII : Taux de remplacement des adultes selon les forêts

L'année 2022, très pauvre en petits rongeurs forestiers, avait vu un fort taux de remplacement des adultes dans les forêts considérées : 24.2% contre 14.7% pour la moyenne des années 1981-2021, avec notamment des pics à 60.0% à Givry et 38.5% à Châtillon pour une quinzaine d'adultes seulement pour chaque forêt.

En 2023, 5 des 6 forêts sont à 0.0% et la moyenne 3.8%, soit un remplacement dérisoire des adultes (2 sur 53).

7. Régime alimentaire.

Peu de reproductions = peu de données sur le régime alimentaire. En effet, les informations le concernant proviennent de trois sources :

- Les pelotes de réjection
- Les proies trouvées auprès des jeunes
- L'analyse des fonds de nichoirs après l'envol des jeunes. Ceux-ci sont traditionnellement récoltés lors des visites hivernales suivant la reproduction. Le bilan étant établi avant la visite hivernale des nichoirs ne figurent donc que les deux premières sources.
- 110 proies déterminées pour 2023 :
- 55 petits mammifères = tout juste la moitié : 27 mulots sylvestres ou à collier, 20 campagnols roussâtres, 3 musaraignes carrelets, 1 musaraigne pygmée, 3 taupes, 1 surmulot
- 43 oiseaux : 16 Merles noirs, 5 Grives musiciennes, 2 Gros-becs, 2 Pinsons, 1 Rouge-gorge, 1 Geai, 1 Pic épeiche, 1 Bécasse (voir paragraphe suivant), 14 indéterminés (certaines le seront par la suite avec l'analyse des plumes récoltées)
- 6 grenouilles indéterminées
- 6 Lucanes cerf-volant : toutes en hiver à Châtillon s/Seine

8. Particularités 2023.

8.1. Au cours de nos contrôles hivernaux, nous avons constaté, et déploré, une occupation des nichoirs un peu trop abondante par des frelons, à l'activité très réduite à cette période de l'année et par des « fourmillons », à l'activité très énergique. Le terme « fourmillons » désigne des milliers de petits insectes volant dans le nichoir. Aucun doute que les « nids » de frelons qui occupent parfois tout l'intérieur du nichoir et les mouvements des milliers d'insectes empêchent la fréquentation du nichoir par les Hulottes. Le phénomène n'est pas nouveau, mais jamais il n'avait atteint une telle ampleur. Habituellement, quelques nichoirs par forêt. Cette année :

- Autun : 9 nichoirs frelonés sur 19
- Buan : 5 avec frelons, 12 avec fourmillons sur 18. Un seul nichoir vraiment disponible pour les Hulottes. Le couple y était.
- Cîteaux : une bonne douzaine sur 70 avec fourmillons
- Givry : sur 14, 3 avec frelons, 6 avec fourmillons
- Saint-Loup : 13 sur 39 avec frelons

A noter que toutes ces forêts sont à dominance chêne. Les nichoirs des hêtraies du Châtillonnais (Jugny et Châtillon) n'ont pas été envahis par ces insectes plus ou moins piqueurs. Tout au moins cette année...

8.2. Des vieux adultes plus ou moins discrets. 4 adultes de plus de 15 ans ont été capturés en 2023 : 1 mâle à Châtillon et 3 femelles à Jugny (cf. §5). Ils se répartissent équitablement (2 et 2) en 2 lots : les discrets et les extravertis :

- Les discrets et/ou timides :

DA 217627 mâle du nichoir CH05 bagué poussin (2/3) le 19.04.07 dans le nichoir CH37, contrôlé adulte pour la première fois dans CH05 le 30.01.16. Deuxième contrôle seulement en 16 ans!

DA 233623 femelle du nichoir J03 baguée poussin (3/3) le 12.03.07 dans le nichoir J04, capturée adulte pour la première fois le 13.01.23 à l'âge de 16 ans dans J03, distant de 750 mètres de J04. Où pouvaient-ils être pendant tout ce temps ?

CH05 : pas de mâle capturé entre 2003 et 2016. Le précédent (DA146220) avait été capturé pour la première fois le 06.01.90 et contrôlé 14 fois jusqu'au 08.12.02. DA 217627 a pris la suite entre 2003 et le 30.01.2016. Aucune capture d'un autre mâle dans le nichoir CH05 entre 2016 et 2023.

J03 : que s'est-il passé dans ce nichoir entre 2007 et l'arrivée de DA 233623 le 13.01.23?

Une femelle (DA 233869) baguée jeune en 2007 et capturée pour la première fois adulte dans J03 le 05.04.08, contrôlée le 31.12.10 dans le même nichoir. Aucune capture de femelle dans ce nichoir de 2011 à 2017. Une nouvelle femelle (DA 281713) baguée le 20.04.18; une autre (DA 283879) le 19.02.21 et enfin DA 233623 le 13.01.23.

- Après les « sauvages », les « civilisées » :

DA 254102 femelle du nichoir J19 baguée le 06.04.08 à l'âge de 1 an, contrôlée 21 fois entre cette date et le 07.04.23

DA 233902 femelle du nichoir J21 baguée le 31.12.09 à l'âge d'au moins 4 ans, contrôlée 11 fois entre cette date et le 07.04.23, âgée d'au moins 17 ans.

Ces quelques exemples montrent bien que les Hulottes ne se comportent pas toutes de la même façon et qu'elles ont encore beaucoup à nous apprendre.

8.3. Printemps à Saint-Loup : visite des nichoirs le 22 avril.

Manifestement, passage trop tardif. Parmi les 16 nichées réussies, 10 sont encore complètes d'après l'âge des jeunes et, selon le même critère, 6 ne le sont plus (de 1 à 4 jeunes ayant déjà quitté le nichoir). Certains sont difficilement repérés dans les arbres alentour. 32 jeunes ont

bénéficié d'une bague et +/- 18 ont échappé à la pose. Seule forêt dans ce cas. Il est vrai qu'il est difficile de contrôler les plus de 300 nichoirs en un mois.

8.4. Super scoop au nichoir CH14 le 26 avril : une plumée de Bécasse. La découverte de restes plus ou moins abondants et odorants, de plumes plus ou moins nombreuses de cette espèce s'était déjà produite à 10 reprises depuis 1980 dans nos nichoirs à Hulotte et dans diverses forêts. Mais à chaque fois le dépositaire avait indiscutablement été identifié comme étant la Martre. Cette fois-ci, aucun doute. La pointe des plumes portait la signature d'un oiseau et non pas celle d'un mammifère. Et quel autre oiseau sinon la Hulotte dont un mâle occupait ce nichoir CH14 le 28 janvier ?

Conclusion.

Une étude à long terme apporte des résultats différents chaque année. 2023 était la 44ème année de suivi et elle a donné son lot de nouveautés. L'ensemble n'est pas très flatteur quant au nombre d'adultes capturés, de reproductions trouvées et au nombre de jeunes bagués. C'est la Nature qui décide et aucun doute que le millésime 2024 sera plus performant.



Photo III : Et pourtant, en 2023 le printemps a été sec ! (image la Choue)

CHOUETTE EFFRAIE

Introduction.

La pose de nichoirs se poursuit. Après la centaine réalisée en plaine de Saône, les deux autres objectifs se sont poursuivis : le partenariat avec la communauté de communes de Pouilly-en-Auxois/Bligny-sur-Ouche et celui avec « Dijon Céréales » (action « Dicéhouette »). L'hiver peu rigoureux et une bonne disponibilité de proies ont assuré une année 2023 au-dessus de la moyenne.

1.Plaine de Saône.

Sur 113 nichoirs disponibles, 105 ont été visités : 56 avec reproduction, 20 avec présence d'adulte(s) ou pelotes de l'année + 1 reproduction de chevêche + 1 reproduction de crécerelle + 27 sans traces 2023. Soit 72% de fréquentation par l'effraie, le meilleur résultat depuis le début de la pose dans cette zone. De 2015 à 2019, en moyenne 40% des nichoirs ont attiré des effraies. Ce taux est passé à 67% de 2020 à 2023. A propos de la reproduction, 2023 est la première année où le taux dépasse 50% des nichoirs visités. 27% en moyenne de 2015 à 2019, 47% de 2020 à 2023. Explications : quelques nichoirs jamais visités pendant au moins 5 ans ont été déplacés tout en restant dans la zone « plaine de Saône ». Mais surtout, une majorité des nichoirs fait désormais partie du « patrimoine » des effraies locales. Sans oublier une petite touche optimiste : et si, après avoir régressé lentement mais sûrement depuis une bonne cinquantaine d'années, les effectifs de chouette effraie repartaient à la hausse ? Un peu tôt pour l'affirmer, l'avenir nous fournira plus de précisions. Il est vrai que l'effraie est une espèce méditerranéenne qui a du mal à supporter le froid et la neige et que depuis quelques années, les conditions météorologiques lui sont plutôt favorables. A noter aussi que son régime alimentaire s'est considérablement recentré sur le campagnol des champs, suite aux modifications des paysages agricoles et au réchauffement des températures (cf. § 4). Si en plus on met à sa disposition des sites de reproduction ...

L'issue des 56 reproductions a été la suivante :

- 2 pas revues
- 50 réussies = 1 x 1 jeune, 2 x 2, 1 x 3, 5 x 4, 20 x 5, 9 x 6, 9 x 7 et 3 x 8. Moyenne de jeunes par nichée entreprise : 4.98 (n = 54); moyenne de jeunes par nichée réussie : 5.38 (n = 50). En 2022, les moyennes avaient été : 3.80 jeunes par nichée entreprise (n = 44) et 4.18 par nichée réussie (n = 40). Soit plus d'un jeune en 2023 pour un nombre de nichées sensiblement égal.
- 4 échecs = 2 pontes prédatées par la fouine, 1 nichée trouvée abandonnée lors de notre premier passage (3 jeunes morts), 1 ponte abandonnée, sans doute suite à interaction de faucon crécerelle. Le nichoir abritait 5 œufs lors de notre premier passage le 17 juin; la femelle pesait alors 430g, poids indiquant que la ponte était en cours. A notre second passage (26 juillet), le nichoir contenait 9 œufs d'effraie froids avec embryons + 2 œufs de faucon crécerelle par-dessus (photo IV). A noter que le couple de crécerelle local avait déjà élevé une nichée à proximité dans un nichoir conçu pour l'espèce.



Photo IV: ponte de Faucon crécerelle sur des œufs froids de Chouette effraie (image la Choue)

En, plus des niohirs, nous avons trouvé 2 reproductions dans de rares clochers non encore grillagés : dans l'un, une ponte de 7 œufs abandonnée, avec ponte de remplacement de 7 œufs également dans un site différent qui donnera 6 jeunes à l'envol et dans l'autre clocher une nichée de 6 jeunes.

La date de ponte moyenne (2 avril n = 49) est beaucoup plus précoce qu'en 2022 (4 mai n = 41) et 2021 (17 avril n = 42). Elle laissait supposer la possibilité de secondes pontes, phénomène ne s'étant pas produit depuis 2019. Nous n'avons pas revisité systématiquement tous les nichoirs ayant abrité une première ponte afin de ne pas perturber d'éventuelles tentatives de seconde reproduction. L'objectif de « la Choue » est la préservation de l'espèce, pas une étude scientifique poussée nécessitant de capturer un maximum d'adultes et donc de les déranger inutilement. C'est pourquoi nos visites des nichoirs ne s'effectuent que tardivement quand nous estimons que la période de ponte et d'incubation est passée. Cette année, nous avons commencé notre suivi le 10 juin. Si nous avions voulu capturer beaucoup d'adultes, il aurait fallu débiter trois mois plus tôt, avec tous les risques de perturbation ou d'abandon que cela implique. L'effraie est une espèce très sensible au dérangement, contrairement à la chouette hulotte par exemple.

Toutefois, lors de travaux de maintenance sur certains nichoirs, nous avons relevé 6 secondes reproductions : 1 de 3 œufs abandonnés, 1 de 2 jeunes, 1 de 4 jeunes, 3 non revues (5 œufs, 6 œufs, 8 œufs). Ces quelques données laissent supposer que l'issue des secondes pontes n'a pas dû être très performante.

Bien que leur capture n'ait pas été une priorité, 27 adultes ont été capturés en 2023 :

- 21 pour la première fois ont donc été bagués. L'un a été bagué femelle le 10 juin dans le nichoir PDS24 avec proies mais sans reproduction. Le 30 août, ce nichoir est revu dans l'espoir d'une reproduction. Il est vide, mais des crottes de fouine garnissent le couvercle. Cette femelle est retrouvée à la même date dans le nichoir PDS18, distant de 5.1 km avec 3 jeunes. On peut penser que son « déménagement » a été provoqué par la fouine, même si le nichoir PDS24 était équipé d'une protection.
- 4 ont été contrôlés dans le même nichoir qu'une année précédente (3 fois 2022, 1 fois 2021). A détailler le cas du spécimen EA 728820 : bagué adulte dans le nichoir PDS20, le 09.06.19, contrôlé dans le même nichoir le 11.06.20, puis dans PDS06 le 22.05.21 et enfin dans PDS02 les 11.06.22 et 30.08.23. Les 3 nichoirs sont situés dans la même commune. PDS20-PDS06 = 1.6 km; PDS06-PDS02 = 1.2 km. Comme quoi, s'il ne faut pas poser des nichoirs trop près les uns des autres (au moins quelques centaines de mètres), il ne faut pas hésiter à en installer plusieurs dans une même commune. 2-3 peuvent parfois se trouver dans le territoire d'un même couple. Pour une raison ou pour une autre (dérangement, dépôt d'une seconde nichée avant que la première soit envolée), ils auront leur utilité.
- 1 jeune né en 2022 (3ème d'une nichée de 3) a été capturé dans un nichoir à 5.5 km de son lieu de naissance.
- 1 adulte bagué le 20.05.19 dans le nichoir PDS96 est contrôlé le 26.07.23 dans le nichoir PDS90 distant de 5.2 km.



Photo V: "brouettée" de jeunes Effraies (image la Choue)

2. Auxois sud.

Dans la communauté de communes de Pouilly-en-Auxois/Bligny-sur-Ouche : 49 nichoirs disponibles - 5 pas visités = 44.

Sur ces 44 : 21 fréquentés par l'effraie dont 10 reproductions.

Résultats plus faibles que dans la plaine de Saône, mais qu'il convient de relativiser par deux explications :

- Les nichoirs de cette zone ne sont opérationnels que depuis 1-3 ans
- La région offre (encore) plus de sites « humains »

Comme expliqué précédemment, nous ne souhaitons pas déranger les oiseaux, mais simplement vérifier si les nichoirs sont fréquentés. Les visites ont donc été réalisées à mi-juillet, bien trop tard pour avoir des informations précises sur les reproductions. Sur les 10, une ponte abandonnée de 7 œufs, une ponte de 3 œufs fouinée, 2 nichées de 4 jeunes, 1 de 5, 1 de 6, 1 avec femelle qui couve, pas dérangée (sans doute deuxième ponte) et 3 avec site frais et jeunes déjà envolés. Dans l'Auxois aussi, les nichoirs sont bien utiles.

3. Dicéhouette.

Sur les 22 nichoirs disponibles en 2023 dans les installations de « Dijon Céréales » :

- 12 ont abrité une reproduction de chouette effraie dont 11 réussites et 1 échec (ponte de 7 œufs trouvée abandonnée)
- 1 avec traces de fréquentation par l'effraie (pelotes)
- 1 avec reproduction de faucon crécerelle

- 3 occupés par des pigeons
- 3 vides
- 2 pas visités, fermés lors de notre passage

Soit 65% des nichoirs (13/20 + 2?) occupés par les effraies. Un résultat plus qu'encourageant par rapport notamment aux dates de pose : 4 en mars 2020, 3 en février 2021, 6 en février 2022, 5 en novembre 2022 et 4 le 15 mars 2023. 2 de ces derniers adoptés dans la foulée : 1 avec pelotes, 1 avec reproduction.

4. Régime alimentaire.

Lors de nos visites des nichoirs, nous avons trouvé 86 proies auprès des jeunes effraies : 73 campagnols des champs (85%), 9 mulots, 2 campagnols terrestres et 2 crocidures musettes. L'analyse de 2 lots de pelotes de réjection collectées en plaine de Saône à 40 années d'intervalle (1976-79 et 2015-20) a fourni des résultats intéressants, à partir d'un nombre de référence sensiblement égal : 21594 proies pour le premier lot et 20333 pour le second :

- les musaraignes à dents rouges (musaraigne pygmée, musaraigne carrelet/couronnée, crossope aquatique) = 21.1% en 1976-79 et seulement 6.7% en 2015-20
- le campagnol des champs passe de 34.4% à 51.8%
- le campagnol agreste de 5.0% à 3.0%
- les grenouilles de 1.5% à 0.7%.

Comment expliquer ces différences, non négligeables sur de tels nombres de référence?

Dans un premier temps, une constatation s'impose : les musaraignes à dents rouges, le campagnol agreste et les grenouilles sont des espèces de milieux préférentiellement humides. Les modifications climatiques (augmentation des températures, sécheresses plus importantes) ne les favorisent donc pas. L'augmentation du campagnol des champs serait un simple phénomène de compensation.

Dans un second temps, c'est peut-être l'inverse qui constitue l'explication : plus de campagnol des champs équivaut à moins d'autres espèces parmi les proies. Comment se justifierait cette hypothèse ? Les modifications des pratiques agricoles favorisent incontestablement ce petit rongeur. La suppression des haies, des petits bosquets, des arbres isolés au milieu des champs, la conversion des prairies en cultures entraînent une diminution considérable des perchoirs indispensables pour les rapaces diurnes (buse variable, faucon crécerelle) et nocturnes (chouettes effraie et chevêche, hibou moyen-duc) qui chassent à l'affût, perchés sur une branche ou un piquet. De la même manière, la suppression de tout ce qui gêne les tracteurs (haies, buissons, petits boqueteaux) prive les prédateurs mammifères (renard, fouine, blaireau, belette, hermine) de tout refuge en cas de danger. Dans ces conditions, des champs de dimensions de plus en plus importantes sans perchoir et sans refuge n'attirent évidemment pas les prédateurs des campagnols des champs et garantissent à ceux-ci des niveaux élevés de population. Ces prédateurs (oiseaux et mammifères) se contenteront d'effectuer leurs captures en lisières. L'occasion faisant le larron, ils reviendront assurer leur casse-croûte aux mêmes endroits. La prédation s'exercera donc en linéaire et non pas en surface. Les effectifs de campagnols au milieu des champs n'auront rien à craindre et ne manqueront pas de causer des pertes de rendement dans les cultures.

Conclusion.

De tels résultats dans les taux d'occupation des nichoirs et dans la réussite des nichées ne peut qu'inciter à poursuivre la pose de nichoirs. Pour la plaine de Saône et la communauté de communes Pouilly/Bligny, les objectifs ont été atteints. Mais d'autres communautés de communes sont disponibles, ont déjà été contactées et des accords ont été trouvés. Quant au partenariat avec « Dijon Céréales », tout laisse à penser qu'il devrait se poursuivre.

Le cap des 500 nichoirs à effraie en Côte d'Or approche très sérieusement. Il en faudrait le double, mais c'est réconfortant de constater que cette action est bien en marche et surtout bien utile pour ce bel oiseau.

FAUCON CRECERELLE

Introduction.

Le faucon crécerelle est l'équivalent diurne de la chouette effraie. Ses sites de reproduction traditionnels diminuent de façon moins prononcée que ceux de sa cousine nocturne, mais nous avons pensé qu'une action de pose de nichoirs permettrait d'établir un diagnostic.

1. Plaine de Saône.

29 nichoirs disponibles : 19 avec reproduction (66%) + 10 vides.

2. Auxois sud.

29 nichoirs également : 3 avec reproduction + 2 avec fréquentation = 5 (17%)

3. Dicéhouette.

37 nichoirs : 10 avec reproduction (27%)



Photo VI: Contrôle d'un nichoïr à Faucon crécerelle après la reproduction sur un site de Dijon céréales (image la Choue)

Conclusion.

Globalement, dans les 3 zones concernées, le pourcentage d'occupation des nichoïrs à crécerelle s'établit à 36% (34/95), soit près de 2 fois moins que celui des nichoïrs à effraie : 65% (110/169). Incontestablement, le faucon crécerelle a aussi besoin d'être soutenu, mais la priorité, compte-tenu du temps et de l'argent, doit être réservée à l'effraie. Bien que plus petit d'ailleurs, un nichoïr à crécerelle revient plus cher qu'un nichoïr à effraie. Posé en extérieur, il a besoin de peinture et d'une protection énergétique du couvercle alors que le nichoïr à effraie est toujours posé en intérieur et ne coûte que le bois et les clous.

Actions à venir 2024.

Qu'en est-il fin 2023 des actions prévues pour cette année ?

Il avait été indiqué que compte-tenu de certaines réalités (coût du carburant et inflation générale), il allait falloir faire plus preuve de réalisme que d'optimisme.

a) Hulotte :

- Assurer les contrôles habituels (hiver et printemps) dans un maximum des massifs forestiers habituels = fait.
- Poser des tanières à martre dans d'autres forêts que Buan (3 en service) = fait : 3 en forêt de Jugny et 6 en forêt de Cîteaux.

- Traquer le raton laveur grâce aux appareils photos = pas fait. Pas encore suffisamment de données générales sur ce redoutable envahisseur.
- Construction de quelques dizaines de nichoirs pour renouveler le stock = fait : 74 prêts pour remplacer des retraités.

b) Effraie :

Terminer la pose de nichoirs dans la comcom de l'Auxois et poursuivre avec « Dijon Céréales » = fait.

c) Chevêche

Petite visite en Belgique pour rencontrer en Famenne un collègue spécialiste des nichoirs pour cette espèce (plus de 300 à son actif) = fait : premier week-end de juin bien garni avec chevêches, frites, glaces et ratons laveurs à volonté. La « foutue » bête est bien présente en Belgique et y cause de nombreux dégâts et désagréments, notamment la visite de poubelles en plein jour et en toute sérénité. Pour l'instant ...

d) Crécerelle

Terminer la pose dans la comcom de l'Auxois sud et poursuivre sur les silos de « Dijon Céréales » = fait.

Et pour 2024 ?

Dans la mesure où les finances suivront, l'étude à long terme sur la hulotte (unique en France, en Europe et au monde) sera poursuivie. 2024 en sera le 45ème millésime.

Incontestablement, la réussite de l'installation de nichoirs à effraie partout où « la Choue » en a posés récemment (plaine de Saône, Auxois sud, « Dijon Céréales ») ne peut qu'inciter à persévérer dans cette action de préservation dans d'autres parties du département de la Côte d'Or. Au moment de la rédaction de ce bilan, plusieurs pistes sont en cours de validation. Cela va justifier l'achat d'un nouveau stock de bois car les réserves sont épuisées.

Les résultats avec le faucon crécerelle sont plus modestes et, à part la poursuite de la pose sur les silos non encore équipés, rien de nouveau ne sera entrepris.

REMERCIEMENTS.

La fabrication de nichoirs pour les différentes espèces mentionnées : chouettes hulotte et effraie, faucon crécerelle, leur installation, leurs visites ne sont possibles que grâce à deux incontournables : l'argent et le temps.

Un grand merci donc :

- À nos financeurs de longue date : le CD21, le CRBFC et la DREAL BFC qui cautionnent la majorité des actions ; plus récemment, mais tout aussi énergiquement : « Dijon Céréales » et la comcom de Pouilly/Bligny ;
- Aux quelques dizaines de particuliers qui parrainent un ou plusieurs nichoirs ;
- Aux propriétaires des différentes forêts (pour la hulotte) ;
- Aux différents hébergeurs (pour l'effraie et le crécerelle) ;
- Au CRBPO pour les autorisations de capture et les bagues ;
- Aux bénévoles, toutes spécialisations confondues, mais particulièrement les porteurs d'échelles et de tire-bouchons.

Toutes les personnes intéressées, par telle ou telle action de ce bilan, sont les bienvenues au cours de nos différentes sorties, en se signalant à l'avance : contact@lachoue.fr

Rappel du moteur 4 temps de « la Choue » : respect de l'oiseau, volonté de préservation, amitié, convivialité.

A bientôt ?